

2016

2017

Cultivons le bien-vivre
par l'alimentation végétale

**Bonduelle**



**Livret des
actionnaires**



Livret des actionnaires

Ordre du jour	3
Projet de texte des résolutions	4
Participation à l'Assemblée Générale	9
Formulaire	12
Exposé sommaire	13
Demande d'envoi de documents	23

BONDUELLE

Société en commandite par actions au Capital de 56 000 000 euros
Siège social : La Woëstyne – 59173 Renescure
Correspondance : Rue Nicolas Appert - B.P. 30173 – 59653 Lille-Villeneuve d'Ascq Cedex
447 250 044 R.C.S Dunkerque
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60 – Fax : +33 (0)3 20 43 60 08

BONDUELLE
Société en commandite par actions au capital de 56 000 000 euros
Siège social : La Woestyne - 59173 Renescure
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

Cher(e) Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Mixte de la société BONDUELLE se tiendra le 7 décembre 2017 à 17 heures, au siège administratif de la Société, sis rue Nicolas Appert – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 et approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2017,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 et fixation du dividende,
4. Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions,
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
6. Renouvellement de Madame Marie-France TISSEAU, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
7. Renouvellement de Monsieur Matthieu DURIEZ, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
8. Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance,
9. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 à Monsieur Christophe BONDUELLE, Représentant légal du gérant,
10. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 à Monsieur Martin DUCROQUET, Président du Conseil de Surveillance,
11. Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

12. Autorisation à donner à la Gérance en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
13. Délégation à donner à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,
14. Pouvoirs pour les formalités.

Projet de texte des résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 et approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 32 438 424,38 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 71 744 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant d'un montant de 23 915 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2017, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 59 867 546,57 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 de la manière suivante:

Origine	
- Bénéfice de l'exercice	32 438 424, 38
- Report à nouveau	246 177 190, 09
Affectation	
- Affectation à l'Associé Commandité	324 384, 24
- Dividendes aux actionnaires	14 400 000, 00
- Report à nouveau	263 891 230, 23

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,45 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 32 000 000 actions composant le capital social au 30 octobre 2017, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS AUX COMMANDITES	
2013/2014	12 000 000 €* soit 0,375 € par action	242 096,74 €	
2014/2015	13 760 000 €* soit 0,43 € par action	277 382,18 €	
2015/2016	13 760 000 €* soit 0,43 € par action	245 383,16 €	

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

Quatrième résolution - Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et conformément à l'article 25 des statuts, constatant que le capital est entièrement libéré, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, d'offrir à chaque actionnaire, pour le paiement du dividende mis en distribution au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017, sur la totalité du dividende net de tout prélèvement obligatoire et afférent aux actions dont il est propriétaire, une option pour le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende est fixé le jour de l'Assemblée Générale. Il est égal à 90 % de la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende, le cas échéant arrondi à deux décimales après la virgule au centième supérieur, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

Il est précisé que chaque actionnaire pourra exercer son option sur tout ou partie du dividende lui revenant.

Si le montant du dividende net pour lequel l'actionnaire a exercé l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces à la date d'exercice de l'option.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions dispose d'un délai compris entre le 13/12/2017 (date de détachement du coupon) et le 27/12/2017 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende ou pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale Securities Services). En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement le 9 janvier 2018. La livraison des actions nouvelles pour les actionnaires qui auront opté pour le paiement du dividende en actions interviendra le jour de la mise en paiement du dividende en numéraire, soit le 9 janvier 2018.

Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er juillet 2017.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance avec faculté de délégation à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, de constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions, de modifier les statuts en conséquence et de procéder aux formalités de publicité.

Cinquième résolution - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

Sixième résolution - Renouvellement de Madame Marie-France TISSEAU, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Marie-France TISSEAU, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Renouvellement de Monsieur Matthieu DURIEZ, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Matthieu DURIEZ, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 80 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice 2017/2018 sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution - Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 à Monsieur Christophe BONDUELLE, représentant légal du gérant

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 26.2 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2016, lequel constitue le code de référence de la société, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 à Monsieur Christophe BONDUELLE, Représentant légal de la société Pierre et Benoit Bonduelle SAS, gérant.

Dixième résolution - Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 à Monsieur Martin DUCROQUET, Président du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 26.2 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2016, lequel constitue le code de référence de la société, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 à Monsieur Martin DUCROQUET, Président du Conseil de Surveillance.

Onzième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 1er décembre 2016 dans sa 10ème résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue:

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BONDUELLE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa 12ème résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

L'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés sera possible dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 192 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

Douzième résolution - Autorisation à donner à la Gérance en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- 1) Donne à la Gérance l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs à la Gérance pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises,
- 4) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution - Délégation à donner à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et des Commissaires aux Comptes et conformément aux articles L. 225-147 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) Autorise la Gérance à procéder, sur rapport des Commissaires aux Apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables,
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée,
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée,
- 4) Délègue tous pouvoirs à la Gérance, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière,
- 5) Prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

*

* *

Participation à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale, de voter par correspondance ou bien de se faire représenter par un mandataire de son choix.

Justification du droit de participer à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le 05/12/2017 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité teneur de compte.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, mise en annexe du formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou au formulaire de demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Modes de participation à l'Assemblée Générale

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée Générale. Il peut (1) assister personnellement à cette Assemblée Générale ou (2) y participer à distance, soit en donnant pouvoir au Président ou à toute autre personne physique ou morale de son choix, soit en votant par correspondance.

1. Actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Générale :

- l'actionnaire au nominatif devra demander une carte d'admission à la Société Générale Securities Services, Service assemblées, SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3; s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, il pourra se présenter directement le jour de l'Assemblée Générale au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

- l'actionnaire au porteur devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission, ou à défaut qu'une attestation de participation, lui soit adressée.

2. Actionnaire ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée Générale :

- l'actionnaire au nominatif recevra par courrier postal la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il pourra renvoyer le formulaire unique de vote dûment rempli et signé à la Société Générale Securities Services, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation.

- l'actionnaire au porteur devra demander ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, lequel s'adressera à la Société Générale Securities Services. Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à la Société Générale Securities Services via l'intermédiaire financier de l'actionnaire, à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard six jours avant la date prévue de l'Assemblée Générale, soit le 01/12/2017, conformément à l'article R. 225-75 du Code de Commerce. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à la Société Générale Securities Services, Service assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote par correspondance dûment remplis parvenus à la Société Générale Securities Services, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 04/12/2017.

Par ailleurs, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée Générale, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la Société - <http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html>.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités ci-après :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire devra transmettre par e-mail le pouvoir, ou sa révocation, signé et scanné, à l'adresse électronique suivante : directionjuridique@bonduelle.com en précisant ses nom, prénom, adresse et son identifiant Société Générale Securities Services pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche du relevé de compte) ou son identifiant auprès de son intermédiaire financier s'il est actionnaire au nominatif administré ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire devra transmettre par e-mail le pouvoir, ou sa révocation, signé et scanné, à l'adresse électronique suivante : directionjuridique@bonduelle.com en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire, devra ensuite impérativement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale Securities Services, Services Assemblées, SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote ou envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ;

- peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si le transfert de propriété intervient avant le 05/12/2017 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de Commerce. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Demandes d'inscription de projets de résolution ou de points à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, présentés par des actionnaires et remplissant les conditions prévues par les articles L.225-105 et R.225-71 à R.225-73 du Code de commerce, doivent, conformément aux dispositions légales, parvenir au siège administratif de la Société, sis : Bonduelle SCA, Direction Juridique, rue Nicolas Appert – BP 30173 – 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis.

Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 susvisé. En outre, l'examen par l'Assemblée Générale des points ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes conditions au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Les demandes d'inscription de projets de résolution devront être accompagnées du texte des projets de résolution, assortis, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs, ainsi que des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil de Surveillance.

Les textes des projets de résolutions présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société – <http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html> dès lors qu'ils remplissent les conditions précitées.

Questions écrites

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite à compter de la mise à disposition des actionnaires des documents préparatoires à l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-108 et R.225-84 du Code de Commerce. Ces questions devront être adressées par lettre recommandée avec avis de réception à Bonduelle SCA, Direction Juridique, rue Nicolas Appert – BP 30173 – 59653 Villeneuve D'Ascq Cedex au plus tard quatre jours ouvrés avant l'Assemblée Générale, soit le 01/12/2017, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet - <http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html>.

Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société - <http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html> au plus tard à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le 16/11/2017.

Conformément à l'article R. 225-89 du Code de Commerce, il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition au siège administratif de la Société, sis : rue Nicolas Appert, BP 30173 – 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 22/11/2017.

La Gérance

*

* *

Comment utiliser et remplir le formulaire?

Vous désirez assister à l'Assemblée : cochez la case A, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée : sélectionnez l'une des 3 possibilités offertes ci-dessous.

Pour voter par correspondance : cochez la case, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée : datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

Pour donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire : cochez la case, complétez ses nom et adresse complète, datez et signez dans l'encadré situé en bas du

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important :** Before selecting please refer to instructions on reverse side. Choisissez que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Which ever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form.**
A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission's card : date and sign at the bottom of the form.**
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**

Bonduelle
 Société en Commandite par Actions
 Au capital de 58 000 000 €
 Siège social : La Woestyne - 59173 RENESCURE
 RCS DUYKERQUE B 447 250 044

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 DÉCEMBRE 2017
 A 17 heures au Siège Administratif de la Société
 Rue Nicolas Appert
 59653 VILLENEUVE D'ASCQ (France)
COMBINED GENERAL MEETING ON DECEMBER 7th, 2017
 Held at the headquarters of the company at 5 p.m.
 Rue Nicolas Appert
 59653 VILLENEUVE D'ASCQ (France)

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Nombre d'actions / Number of shares	Nombre de voix / Number of voting rights
	Non inscrit / Registered	Voix simple / Single vote
	Voix double / Double vote	

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les articles de résolutions présentés ou exprimé par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, À L'EXCEPTION de ceux que je signale et marquerai comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES at the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en marquant comme ceci la case correspondante à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

1	2	3	4	5	6	7	8	9	OUI / <input type="checkbox"/> / Non/Non	A	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	18					
19	20	21	22	23	24	25	26	27	NON / <input type="checkbox"/> / OUI / <input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36					
37	38	39	40	41	42	43	44	45	ABSTIENEN / <input type="checkbox"/> / OUI / <input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>
									ABSTIENEN / <input type="checkbox"/> / OUI / <input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>
									ABSTIENEN / <input type="checkbox"/> / OUI / <input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)
 M. Mlle ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valables que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.
 Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (change regarding this information have to be notified to relevant institution, see change case be made using this proxy form). See reverse (1)

Plus tôt possible après avoir complété ce formulaire, veuillez le retourner au plus tard le 04 décembre 2017 à l'adresse suivante : **Renescure, Rue Nicolas Appert, 59653 Villeneuve d'Ascq, France**
 Earlier as possible after completing this form, please return it to the latest on 4th December 2017 to the following address: **Renescure, Rue Nicolas Appert, 59653 Villeneuve d'Ascq, France**

Date & Signature

à la banque / to the bank 4 Déc. 2017 / Dec 4th, 2017
 à la société / to the company 4 Déc. 2017 / Dec 4th, 2017



Exposé sommaire

Madame, Monsieur,

L'exercice 2016-2017 du Groupe Bonduelle se traduit à nouveau par une croissance organique solide tant de son chiffre d'affaires que de sa rentabilité opérationnelle courante obtenue dans un environnement exigeant (atonie de la consommation en Europe, crise économique dans les pays émergents, campagnes agricoles 2016 délicates).

Cette remarquable performance, attestant de la résilience des activités du groupe, se double sur l'exercice de l'acquisition de Ready Pac Foods. Cette acquisition majeure – la plus importante en taille de l'histoire du groupe – transforme profondément le profil du Groupe Bonduelle, renforçant son internationalisation et soulignant, par le développement de l'activité frais prêt à l'emploi, la recherche de relais de croissance économes en capitaux employés.

La progression continue des performances du périmètre historique du groupe et la contribution en année pleine de Ready Pac Foods entraîneront pour 2017-2018 une forte croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité, en ligne avec les objectifs du plan VegeGo! 2025.

1. ACTIVITE ET RESULTATS

1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit sur l'exercice 2016-2017 (1^{er} juillet 2016 - 30 juin 2017) à 2 288,1 millions d'euros, soit une progression de 16,3 % en données publiées. Cette évolution repose sur une croissance interne solide (+ 2,7 %), en haut de fourchette des objectifs annoncés (+ 2 à + 3 %), un effet favorable des changes (+ 1,- %) et l'intégration, à compter du 21 mars 2017, de Ready Pac Foods.

Zone Europe

La zone Europe, représentant sur l'exercice 55,8 % du chiffre d'affaires, renoue avec la croissance à + 0,2 % tant en données publiées qu'en données comparables ⁽¹⁾, portée notamment par un quatrième trimestre dynamique à + 1,6 %.

Les manques de produits liés aux campagnes déficitaires de l'été 2016 (conserves et surgelé) et du début 2017 (salades en sachet) ont été pour partie compensés par un printemps ensoleillé, favorable à la consommation de maïs en conserve et de salades traiteur.

Hors zone Europe

La zone hors Europe enregistre une progression de + 45,9 % en données publiées et représente 44,2 % de l'activité. Cette progression a été alimentée par une croissance organique de + 7,1 %, une évolution favorable des changes de + 3,1 % et, surtout, par l'intégration sur un trimestre de Ready Pac Foods à hauteur de + 35,7 %. Cette activité, devenue Bonduelle Fresh Americas, a, elle aussi, enregistré une très forte croissance sur 12 mois, continuant ainsi à améliorer sa pénétration sur le marché américain.

La bonne tenue des activités conserve et surgelé en Amérique du Nord a été en partie gommée par les difficultés enregistrées dans les pays émergents (Brésil et Russie principalement). En Russie, le redressement timide de la croissance économique tarde à se traduire dans la consommation de produits alimentaires. Grâce à une offre large de conserves et la force de ses marques (Bonduelle et Globus), le groupe a réussi à préserver ses parts de marché et ses prix consommateurs, et ainsi sa rentabilité.

1.2. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe Bonduelle au titre de l'exercice 2016-2017 s'établit à 108,3 millions d'euros, soit une croissance de + 4,6 % en données publiées.

¹ À taux de change et périmètre constants.

Le résultat opérationnel courant hors variation de périmètre s'inscrit à 106,1 millions d'euros en croissance de + 2,5 %, supérieure à l'objectif annoncé en octobre 2016 et revu à la hausse en mars 2017.

Une vigilance redoublée sur la structure de coûts du groupe, un maintien des investissements marketing-média et la bonne tenue des marques du groupe ont permis de compenser l'impact négatif des conditions de récoltes de l'été 2016 (conserves et surgelés) et du début 2017 (salades) et d'afficher à nouveau une progression de la rentabilité.

1.3. Résultat net

La charge nette des éléments non récurrents s'élève à 8,1 millions d'euros et comprend pour l'essentiel les frais d'acquisition de Ready Pac Foods.

La charge financière nette, en forte baisse, s'élève à 18,2 millions d'euros contre 21,4 millions d'euros, le groupe bénéficiant de son désendettement continu hors acquisition de Ready Pac Foods, cette dernière n'impactant que le dernier trimestre.

Compte tenu du résultat des sociétés mises en équivalence (+ 0,1 million d'euros) et d'une charge d'impôt de 22,3 millions d'euros – soit un taux effectif d'impôt de 27,2 %, stable sur la période – le résultat net ressort à 59,8 millions d'euros, en progression de + 11,4 % et représentant 2,6 % du chiffre d'affaires et 3,1 % hors Ready Pac Foods, dont l'effet dilutif sur l'exercice est lié aux frais d'acquisition.

1.4. Investissements et recherche et développement

Les efforts de recherche et développement, s'élevant à près d'1 % du chiffre d'affaires, se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux *process* industriels qu'en matière de *packaging* et d'économies d'énergie, les investissements industriels de l'exercice s'élevant eux à 65,6 millions d'euros.

1.5. Évolution des capitaux employés et du besoin en fonds de roulement

La gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement, et en particulier du délai clients, ainsi que des investissements s'est traduite par une baisse des capitaux employés hors acquisition de Ready Pac Foods et malgré la croissance de l'activité.

Le total des capitaux employés (total capitaux propres et dette financière nette) incluant Ready Pac Foods s'établit, lui, à 1 268,1 millions d'euros contre 1 008,9 millions d'euros en 2015-2016.

La génération de trésorerie des activités du groupe et les premiers résultats de la démarche *Finance for Growth* d'optimisation des capitaux employés permettent d'afficher une nouvelle croissance de 100 bps du retour sur capitaux employés (ROCCE) à 11,5 %, le ratio incluant Ready Pac Foods s'établissant à 8,5 %.

1.6. Dette financière et ratio d'endettement

La dette financière nette du groupe s'établit au 30 juin 2017 à 661,6 millions d'euros, le ratio d'endettement à 109,1 % contre 77,5 % l'exercice précédent, le levier d'endettement (dette nette/EBITDA récurrent) s'affichant à 3,53 (1,67 hors acquisition de Ready Pac Foods et 3,12 en données *pro forma*) contre 2,47 au 30 juin 2016. Le coût moyen de la dette s'établit à 2,74 % contre 3,08 % en 2015-2016.

Le groupe dispose d'un montant de 473 180 actions propres soit une contre-valeur, sur la base du cours au 30 juin 2017 de 32,82 euros, de 15,6 millions d'euros, autocontrôle générateur d'un endettement et soustrait, conformément aux IFRS, des capitaux propres.

Endettement financier net

(en millions d'euros)	Au 30/06/2015	Au 30/06/2016	Au 30/06/2017
Endettement financier net	512,4	440,6	661,6
Capitaux propres	525,3	568,3	606,5
Dette financière nette sur fonds propres	97,5 %	77,5 %	109,1 %
Dette nette/REBITDA	2,73	2,47	3,53

Le Groupe Bonduelle a procédé au refinancement de la dette d'acquisition de Ready Pac Foods dans les conditions mentionnées au 1.7.

1.7. Faits marquants de l'exercice

Acquisition de Ready Pac Foods aux USA

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 21 mars 2017 l'acquisition de Ready Pac Foods pour un montant net de dettes de 403 millions de dollars US.

Basé en Californie, Ready Pac Foods est le premier producteur de salades en portion individuelle aux États-Unis grâce à sa gamme Bistro. Déjà largement implanté en *snacking* sain, Ready Pac Foods complète actuellement son offre dans cette catégorie avec des *wraps* et des soupes en kits. Ready Pac Foods est également un producteur de produits frais proposant salades en sachet, fruits frais et mélange de légumes à ses clients *retail* et restauration hors foyer. Avec 4 usines de production implantées à Irwindale (CA), Jackson (GA), Florence et Swedesboro (NJ) et 3 500 collaborateurs permanents, Ready Pac Foods a généré 870 millions de dollars US ⁽²⁾ de chiffre d'affaires avec une présence nationale aux États-Unis.

Cette transaction est une étape clé dans l'ambition stratégique VegeGo! 2025 d'« être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». Cette acquisition renforcera la présence internationale de Bonduelle et changera radicalement son profil, faisant des États-Unis son premier pays d'opérations, poursuivant une longue série d'acquisitions réussies en Amérique du Nord, en particulier Aliments Carrière au Canada en 2007 et Allens aux USA en 2012, et faisant du frais prêt à l'emploi son premier segment d'activité.

Cette acquisition, parfaitement compatible avec le profil financier solide de Bonduelle, s'inscrit pleinement dans sa stratégie et renforcera ses positions de *leader* sur ses cœurs de métiers :

- développement des activités *snacking* de Bonduelle apportant praticité et alimentation saine au consommateur ;
- augmentation de sa présence sur le segment, à croissance rapide, du légume frais prêt à l'emploi ;
- renforcement de sa présence en Amérique du Nord, équivalente, après transaction, à l'Union européenne dans le portefeuille géographique d'activités de Bonduelle.

L'activité Ready Pac Foods est érigée en *business unit* dédiée à l'activité frais en Amérique du Nord et dénommée Bonduelle Fresh Americas (BFA), aux côtés de Bonduelle Europe Long Life (BELL), Bonduelle Fresh Europe (BFE), Bonduelle Americas Long Life (BALL) et Bonduelle EurAsia Markets (BEAM). Cette *business unit* a vocation, à l'instar des autres entités, à poursuivre sa croissance tant de manière organique que par acquisitions sur l'activité et le périmètre géographique confiés.

L'équipe de direction de Ready Pac Foods, séduite par l'ambition de Bonduelle, a décidé unanimement de l'accompagner.

Cession de la participation dans Gelagri

Le Groupe Bonduelle a procédé en date du 23 juin 2017 à la cession de sa participation minoritaire dans les sociétés Gelagri en France et en Espagne à son co-actionnaire dans ces sociétés, la société Triskalia. Née de l'apport par les actionnaires de leurs actifs respectifs en surgelé marque de distributeurs, cette *joint-venture* a permis, par des gains d'efficacité industriels, un net redressement

² Activités de Ready Pac Foods sur 12 mois pro forma.

des performances financières de cette activité. Considérée comme non stratégique, cette activité a été cédée, à l'instar de la *joint-venture* UltraCongelados de la Ribera au cours de l'exercice précédent.

Communication

En 2016-2017, le Groupe Bonduelle a poursuivi sa politique de promotion de ses marques : Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens et Globus, dans les trois technologies (conserves, surgelés, frais et traiteur), au travers d'investissements médias.

La plate-forme commune de communication « Bonduelle source d'inspiration » continue d'inspirer les équipes marketing des différents pays d'implantation, permettant de donner à la marque Bonduelle un positionnement et une image identiques partout dans le monde et adaptés aux attentes des consommateurs locaux.

Si des campagnes de communication produites « classiques » (achat d'espace TV/publicitaires), ont été mises en place notamment dans différentes zones (Europe occidentale, Europe centrale et orientale, Amérique du Nord), elles sont désormais combinées avec des campagnes digitales.

Ainsi, Bonduelle en France a interpellé ses consommateurs en suscitant leur créativité/inspiration culinaire au travers de *happenings* sur les réseaux sociaux, ou petites histoires décalées pour lancer « Touche de » à la marque Bonduelle.

Objectif : interpeller, susciter la curiosité du public avec un humour décalé, créer un phénomène de « bouche à oreille », avant la révélation sur les réseaux sociaux.

Responsabilité sociétale d'entreprise

Par son métier, en lien direct avec le monde agricole, par ses produits, base naturelle de la nutrition, par son éthique, construite au fil des générations en se basant sur des valeurs essentielles, le Groupe Bonduelle a su donner au travers de son histoire une importance centrale à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler développement durable.

Solidement ancrée dans la stratégie et les pratiques du groupe, la politique RSE de Bonduelle a conforté en 2016-2017 son caractère visionnaire et sa portée internationale. Soutenus par les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et la croissance du groupe, les enjeux RSE ont élargi leurs horizons.

Bonduelle a défini en 2017 sa participation aux ODD, qui visent à éradiquer la faim et la pauvreté d'ici 2030, tout en reconnaissant que le développement humain et la préservation de notre planète vont de pair. Dans le prolongement de la vision et de l'ambition du groupe définis dans le cadre de son projet VegeGo!, ces objectifs mondiaux offrent une perspective nouvelle à la démarche RSE de Bonduelle : plus de la moitié des enjeux matériels du groupe y concourent.

Transparence et reconnaissance

Dans le cadre de sa démarche de progrès en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise, le groupe a obtenu dès 2012 le niveau d'application B+ du *Global Reporting Initiative* (GRI) pour son rapport RSE. Depuis 2015, le GRI valide que ce rapport respecte les exigences de l'option de conformité Core du GRI G4. Conformément à la réglementation française dite Grenelle II visant à la certification des données RSE, le groupe a soumis ses données à l'examen d'un tiers indépendant, le cabinet Deloitte, qui les a vérifiées.

Bonduelle fait partie depuis 2009 de l'index Gaïa, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable, avec une note générale de 90 % et une 12^e place sur les 85 entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros (résultats publiés en octobre 2016).

Le Groupe Bonduelle est également intégré à l'indice Euronext IAS (indice de l'actionnariat salarié).

Co-construction avec les parties prenantes

Bonduelle est engagé depuis 2003 dans une politique volontariste de réduction de son empreinte environnementale liée au fonctionnement de ses sites de production, à l'emballage et au transport de ses produits. La bonne gestion de l'eau, tout comme les économies d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont les priorités de l'entreprise. Ces axes d'actions stratégiques historiques ont été confirmés par la construction d'une matrice de matérialité avec ses parties prenantes, outil permettant d'identifier les axes de progrès prioritaires du groupe en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

La volonté du groupe est d'encourager un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette dimension humaine a toujours animé Bonduelle, entreprise familiale, respectueuse des valeurs d'échange et de sincérité qui fondent sa réputation.

Dialogue avec le grand public

Depuis sa création, Bonduelle est partenaire du *World Forum* pour l'économie responsable. L'événement est organisé chaque année en octobre en France. L'édition 2017 du *World Forum* a pour thème « Révolution responsable », l'occasion pour Bonduelle de présenter ses engagements et de proposer à ses collaborateurs de suivre l'ensemble des événements.

Par ailleurs, pour sa troisième participation à la plus grande manifestation agricole française, le Salon international de l'agriculture de Paris, l'objectif de Bonduelle a été de valoriser la filière légumes et ses bonnes pratiques en matière de développement durable, de l'amont agricole jusqu'au produit que l'on retrouve dans l'assiette. Le salon a été un moment d'échanges privilégiés entre l'entreprise Bonduelle, les agriculteurs partenaires et les consommateurs. Chaque jour, les représentants des agriculteurs de Bonduelle étaient présents pour expliquer au grand public leur métier et la production de légumes, salades de plein champ ou de champignons.

Engagements sociétaux en faveur des communautés

Bonduelle a fait de la participation à la vie locale de ses implantations une priorité. L'objectif est de mobiliser les collaborateurs afin de contribuer au mieux-vivre des communautés. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet mené avec des acteurs locaux.

La Fondation Louis Bonduelle, quant à elle, est née en 2004 du désir du groupe de contribuer aux enjeux de santé publique liés à l'alimentation. Elle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires, dans tous les pays où Bonduelle est implanté. À travers sa fondation d'entreprise, le groupe lance notamment des appels à projets destinés à soutenir les initiatives locales dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir.

Promotion de la diversité

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Elle s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.

Utilisation durable des ressources

Le Groupe Bonduelle s'est engagé, en 2014-2015, dans une vaste cartographie de ses usages de l'eau à toutes les étapes de son processus agro-industriel et sur l'ensemble de son périmètre. L'ambition est de définir une politique de gestion durable et intégrée de la ressource selon une vision à long terme de sa disponibilité tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

L'eau constitue pour les sites industriels une énergie au même titre que la vapeur, l'électricité ou l'air comprimé. Son management est intégré au référentiel international ISO 50001 de management de l'énergie. Les développements en supervision industrielle associent également le pilotage de l'eau. Bonduelle maîtrise également les effluents produits par son activité industrielle en nettoyant, quand c'est nécessaire, toute l'eau qu'il rejette par station de traitement ou épandage agricole.

Pour ses autres énergies, Bonduelle conduit une politique active de réduction de son empreinte carbone. Le premier chantier concerne la substitution des énergies les plus polluantes en terme d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, le fioul lourd n'est plus utilisé comme combustible dans l'entreprise depuis 2013-2014. Le deuxième axe porte sur le recours à des énergies alternatives locales comme le bois-énergie et le biogaz. L'objectif du groupe est de soutenir des projets novateurs afin de promouvoir l'usage des énergies alternatives locales d'ici 2018. Par exemple, 74 % des composés végétaux du site Bonduelle de Renescure (France) sont méthanisés dans une centrale agricole voisine, selon un modèle d'économie circulaire : la centrale agricole produit notamment de la chaleur, vendue à une autre entreprise agroalimentaire également voisine.

Prévention et gestion des déchets

La sensibilisation des consommateurs est un autre levier pour lutter contre le gaspillage des ressources. Sur les emballages des produits figurent des indications relatives aux systèmes de tri et de recyclage du pays de vente. Côté gaspillage alimentaire, le groupe propose différents emballages

(durée de conservation, taille) permettant au consommateur de faire des choix adaptés en fonction de son type de foyer et de consommation. La taille de la portion est également précisée sur les produits. Enfin, les sites Internet et réseaux sociaux de Bonduelle proposent des informations pratiques comme une aide à la compréhension des dates limites de consommation.

Événements postérieurs à la clôture

Refinancement de l'acquisition de Ready Pac Foods

Bonduelle a finalisé dans des conditions particulièrement attractives les opérations de refinancement liées à l'acquisition de Ready Pac Foods.

Cette opération avait été initialement financée par un *bridge loan* (prêt relais) de 279 millions de dollars US d'une durée initiale d'un an, ainsi que par un financement bancaire amortissable de 130 millions de dollars US sur 5 ans.

Cette levée de fonds avait été réalisée conjointement auprès du Crédit Agricole Nord de France et de Crédit Agricole CIB.

Le processus de syndication du financement ayant rencontré un vif succès auprès du pool de banques existantes ainsi que de 3 nouveaux établissements étrangers, et les conditions de marge se révélant particulièrement attractives, Bonduelle a décidé de porter la part du financement bancaire de 130 millions de dollars US à 200 millions de dollars US.

Parallèlement, et dans une logique de recherche de maturité, Bonduelle a émis le 6 juillet 2017, un nouveau Placement Privé aux États-Unis (USPP) réparti en 2 tranches de respectivement 150 millions d'euros et 50 millions de dollars US. Ces deux tranches ont toutes les deux une maturité finale de 10 ans et viennent porter la maturité moyenne de l'ensemble de la dette du groupe à près de 5 ans.

Bonduelle, présent sur le marché des USPP depuis 2000, a pu émettre ce placement privé dans des conditions particulièrement compétitives tant en euros qu'en dollars US auprès, à la fois, d'un pool d'investisseurs historiques ayant renouvelé sa confiance au groupe, et d'un nouvel investisseur.

Au travers de cette opération, Bonduelle poursuit sa politique de désintermédiation et de diversification de ses sources de financements (bancaires, USPP, EuroPP...) en élargissant à nouveau sa plateforme de partenaires financiers tant bancaires que non bancaires, gage d'indépendance et de compétitivité du coût de son endettement, et confirme ainsi son profil *investment grade* post-acquisition de Ready Pac Foods.

Perspectives

L'exercice 2017-2018 sera marqué par l'intégration de Ready Pac Foods et sa consolidation sur 12 mois. Le groupe anticipe une croissance à changes constants d'environ 3 % du chiffre d'affaires et 7 à 8 % de la rentabilité opérationnelle courante de ses activités historiques. Compte tenu de la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité opérationnelle courante de Ready Pac Foods et de sa consolidation sur l'ensemble de l'exercice, le groupe prévoit une croissance de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité opérationnelle courante consolidés d'environ 25 % à taux de change constants en 2017-2018, le levier d'endettement ⁽³⁾ repassant de son côté sous le ratio de 3x hors nouvelle acquisition.

³ Dette financière nette/EBITDA récurrent.

Comptes sociaux de Bonduelle SCA

Compte de résultat

La société holding Bonduelle SCA a réalisé un bénéfice net de 32,4 millions d'euros.

Le résultat se compose principalement :

1. d'un résultat financier qui représente un produit net de 23,8 millions d'euros et s'établit comme suit :
 - intérêts et charges assimilés de 0,7 million d'euros,
 - charges d'intérêts relatifs à l'EUROPP de 5,6 millions d'euros,
 - dividendes reçus de Bonduelle SAS de 30 millions d'euros ;
2. d'un résultat d'exploitation s'élevant à -2,- millions d'euros, principalement constitué de la rémunération de la Gérance ;
3. d'un résultat exceptionnel en profit de 0,1 million d'euros ;
4. d'un produit d'impôt de 10,5 millions d'euros lié à l'intégration fiscale.

Bilan

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

1. l'actif immobilisé, essentiellement financier, représente 590,9 millions d'euros ;
2. les capitaux propres s'élèvent à 392,1 millions d'euros.

Dividendes

Dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Dividende par action (éligible à la réfaction) (en euros)	0,375	0,375	0,43	0,43	0,45
Montant global du dividende versé (en milliers d'euros)	12 000 *	12 000 *	13 760 *	13 760 *	14 400*

* Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

La société a pour objectif de distribuer une fraction limitée de son bénéfice net favorisant ainsi l'autofinancement de ses investissements et de sa croissance externe.

Informations sur le capital

Au 30 juin 2017, le capital de la société est composé de 32 000 000 d'actions au nominal de 1,75 euro et le nombre total des droits de vote ressort à 49 528 050 pour 2016-2017.

À la connaissance de la société, détiennent au moins 5 % du capital :

- La Plaine SAS avec 22,36 % du capital et 28,90 % des droits de vote exerçables ;
- Pierre et Benoît Bonduelle SAS avec 7,44 % du capital et 8,21 % des droits de vote exerçables.

La part du capital détenu par les salariés du groupe principalement par l'intermédiaire du fonds commun de placement représente 3,46 %.

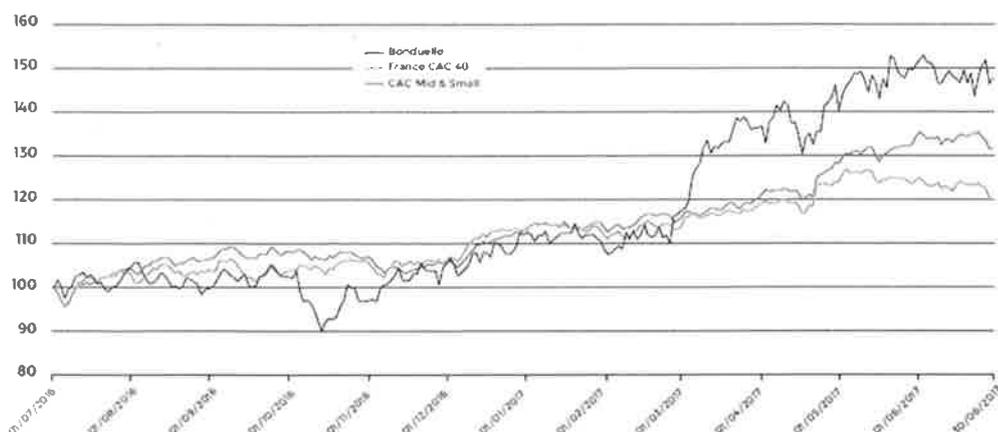
La Gérance, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2015 a consenti, au cours de l'exercice, 79 216 actions gratuites à des salariés au travers de deux plans dont les périodes d'acquisition sont fixées respectivement à octobre 2018 et septembre 2019.

Les transactions intervenues sur les titres de la société par les hauts dirigeants et personnes liées sont consultables sur le site www.amf-france.org.

Évolution du cours de Bourse

Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et CAC Mid & Small

(base 100, juillet 2016)



2. FACTEURS DE RISQUES

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par son actionnaire de référence : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs, a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, hormis ceux présentés ci-dessous. La société a en effet procédé à la réalisation d'une cartographie des risques.

La démarche de cartographie des risques consiste en :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'actions.

Les plans d'actions sont revus et validés par la Direction générale et sont soumis au Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, la société a mis en place un dispositif de gestion de crise impliquant les différentes fonctions de l'entreprise et des outils de communication dédiés.

2.1. Risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

2.2. Risques sur actions

La société agit chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires. Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un Prestataire de services d'investissement (PSI) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2017, la société détenait 473 180 actions propres. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres. La société n'est par ailleurs pas exposée au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV actions ou autres instruments financiers avec une composante action.

2.3. Risques juridiques

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à toutes les réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Les principaux risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime avoir mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

La propriété intellectuelle fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes internes assistées de conseils en propriété industrielle en assurent la surveillance, notamment les marques Bonduelle, Cassegrain, Globus et Arctic Gardens, procèdent aux dépôts et aux renouvellements, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

2.4. Risques industriels et environnementaux

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses dont les principales concernent l'eau, l'air, les sols et les déchets. La politique de gestion des risques du groupe vise en priorité à :

- maîtriser les processus agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires de ses produits ;
- réduire autant que possible les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement et les Hommes.

2.5. Couverture des risques non financiers

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire familial dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance et épanouissement des collaborateurs.

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissement, au niveau de nos outils de production, de l'évolution de nos process, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

3. PACTE D'ACTIONNAIRES

Une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 102 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 26 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 144 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'affectio societatis au sein de l'actionnariat familial. Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement.

Un troisième accord, annulant et remplaçant les précédents accords et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place en 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an. L'Autorité des marchés financiers a considéré que les clauses de cet accord caractérisent une action de concert entre les signataires ⁽⁴⁾.

Compte tenu de ces accords, l'action de concert telle que constatée par l'Autorité des marchés financiers représente au 30 juin 2017 48,02 % du capital et 60,06 % des 50 001 230 droits de votes théoriques.

*

* *

⁴ Avis AMF n°214C0595.



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

concernant l'Assemblée Générale Mixte du 7 décembre 2017

Je soussigné,

Nom :

Prénom usuel :

Domicile :

.....

Propriétaire de actions nominatives* et/ou de actions au porteur, inscrites en compte chez** de **BONDUELLE**,

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de Commerce, demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 7 décembre 2017 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du même Code.

Fait à, le 2017

Signature

* Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

** Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur du compte. Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

**Bonduelle**

Retrouvez nous sur
www.bonduelle.com
© @Bonduelle_Group

